



Service Assainissement collectif
70 route de la Semine
74270 Chêne en Semine
☎ : 04.50.77.93.55

Assainissement Collectif
Rapport de contrôle d'un branchement
sur le réseau d'Eaux Usées



N° SPAC : B11066 + B11067
Services de contrôle : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA C.C. USÈS ET RHONE**
Nom de la Commune : Anglefort
Nom hameau : pré dalphin

Identification du propriétaire :

████████████████████
88 chemin du pré Dalphin
Tél. : 06 14 97 26 04
Mail : manuel.miege@free.fr

Identification de l'usager :

Idem
Tél. :

Références cadastrales du terrain (section et n° des parcelles) : **n°164 ; section AD**

DÉSIGNATION DES LOCAUX

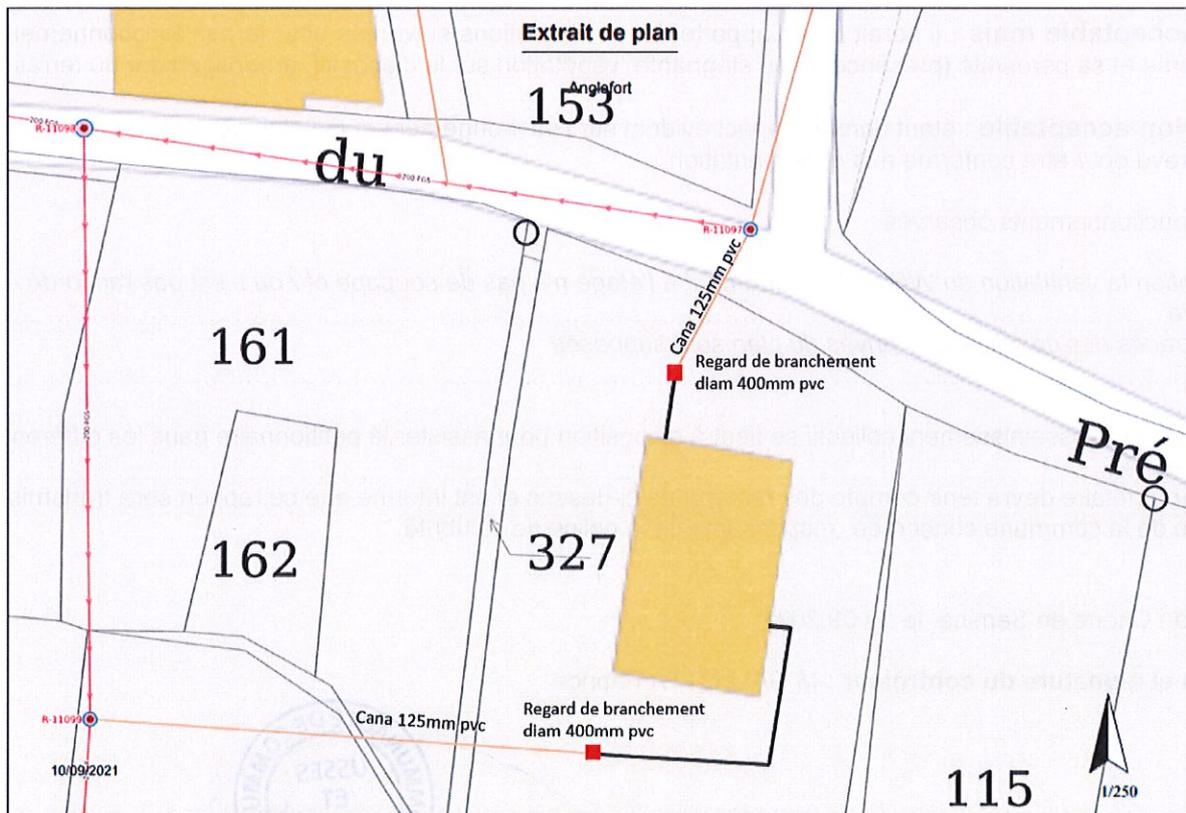
Maison principale Maison secondaire Appartement : 2 Autre :

EAU POTABLE

Réseau public ; Puits ou captage privé ;

IMPLANTATION DU DISPOSITIF

• Schéma succinct du positionnement des différents dispositifs :



VISITE

Date du contrôle de conformité : 10.09.2021

Date de construction du dispositif d'assainissement collectif : pas d'information

Entreprise :

DESIGNATION DES OUVRAGES

- regard de branchement

Regard de branchement : OUI x2 NON
Nature : béton : OUI NON
Diamètre du regard : 400 mm.
Accessible : OUI NON
Tampon hydraulique : OUI NON
Fond de cunette profilé : OUI NON
Nature du tuyau : PVC : OUI NON
AUTRES :
Diamètre du tuyau : 125 mm.

- regard de façade

Regard de façade : OUI NON
Nature : béton : OUI NON
Diamètre du regard :
Accessible : OUI NON
Tampon hydraulique : OUI NON
Fond de cunette profilé : OUI NON
Nature du tuyau : PVC : OUI NON
AUTRES :
Diamètre du tuyau :

- autres

Carottage et joint étanche sur le regard public : OUI NON
Ventilation et colonne de chute en toiture : OUI NON
Accessibilités des ouvrages : OUI NON ; Etat correct : OUI NON
Fonctionnement correct : OUI NON ; Odeurs : OUI NON
Écoulement des eaux correcte : OUI NON ; % de la pente : ... <= 1% ...

Fosse est vidangée : OUI NON ; Comblée : OUI NON

Entreprise de vidange :

Évacuation des eaux pluviales dans le réseau E.U : OUI NON

CONCLUSIONS

Acceptable : la filière d'assainissement collectif fonctionne correctement et ne présente aucun impact sur l'environnement ou la salubrité.

Acceptable mais : il serait bon d'apporter les améliorations suivantes pour le bon fonctionnement du système et sa pérennité (présence d'eau stagnante, végétation sur le dispositif, aménagement du terrain).

Non acceptable : étant donné l'impact évident sur l'environnement et la salubrité, le branchement doit être revu pour être conforme à la réglementation.

Dysfonctionnements observés :

Attention la ventilation du WC de l'appartement à l'étage n'a pas de soupape et / ou n'est pas raccordé en toiture.....

Les tracés des canalisations privés du plan sont supposés

Le Service d'assainissement collectif se tient à disposition pour assister le pétitionnaire dans les différentes démarches.

• le propriétaire devra tenir compte des remarques ci-dessus et est informé que ce rapport sera transmis au maire de la commune concernée, responsable de la police de salubrité.

Fait à : Chêne en Semine, le 10.09.2021

Nom et signature du contrôleur : M GALLOTTA Fabrice





Communauté de Communes Usse et Rhône
Service Assainissement Collectif
70 route de la Semine
74270 Chêne en Semine
☎ : 04.50.77.93.55

DEMANDE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT

(A adresser à la communauté de communes avant les travaux)

Je soussigné : [REDACTED]

Demeurant à : 89 Chemin du pré Dalphin

N° de téléphone : 06 14 97 26 06

Mail : manuel.miege@free.fr

Agissant en qualité de (1) :

Sollicite l'autorisation d'effectuer un (ou des) branchement(s) sur le réseau collectif, pour l'immeuble (habitation), et de **prévenir** le service d'assainissement, lors du **début des travaux**, aux indications précisées ci-dessous

Nom de la commune (2) :

N° de parcelle (2) :

N° PC (s'il y a lieu) :

N° de section (2) :

à la date du (début travaux):

Engagement du demandeur

Le demandeur s'engage à se conformer en tous points au règlement et cahier des charges du service d'assainissement dont un exemplaire est en libre consultation à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Les points principaux à respecter :

- **Séparer totalement les eaux usées** des eaux pluviales,
- **Raccorder toutes les eaux usées** au réseau public d'assainissement,
- le raccordement sur le regard de branchement d'assainissement sera fait par **emboîtement étanche**.

Fait à Angletfort, le 10/9/2021

Signature du propriétaire,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

N.B. : doivent être joint à la demande :

- un plan de situation au 1/10 000è,
- un plan de masse à l'échelle cadastrale avec implantation de la construction et du branchement,
- une coupe d'implantation de la construction et du branchement.

(1) indiquer en qualité de propriétaire ou de mandataire du propriétaire. Dans ce dernier cas, la demande sera accompagnée de la procuration du propriétaire à son mandataire.

